

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL RICARD

Chronique des banques et marchés monétaires

Journal de la société statistique de Paris, tome 68 (1927), p. 267-272

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1927__68__267_0

© Société de statistique de Paris, 1927, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV

CHRONIQUE DES BANQUES ET MARCHÉS MONÉTAIRES

Réforme monétaire en Albanie. — L'Albanie dont l'indépendance a été reconnue en 1914, étaient jusqu'en mars 1926, le seul pays européen qui n'avait pas de système monétaire propre.

En vertu de la loi du 12 juillet 1925, la nouvelle monnaie ayant cours légal sur le territoire albanais est le franc-or et son sous-multiple, le lek, qui est la cinquième partie du franc albanais et équivaut à 0,20 franc-or. Les monnaies d'or et les pièces d'argent de 5 francs sont au titre de 0,900; les pièces de 1 franc, 2 francs et 50 centimes sont au titre de 0,835; l'alliage des monnaies de bronze est fixé dans la proportion de 960 millièmes; quant aux monnaies de nickel de 1 lek et de 0,50 lek elles sont en nickel pur.

* * *

Le Gouvernement albanais, qui avait obtenu, dès juin 1923, l'appui de la Société des Nations, engagea, avec un groupe de banquiers italiens, à la tête duquel se trouvait le *Credito Italiano*, des pourparlers qui aboutirent à la conclusion de l'accord de mars 1925, tandis que d'autres négociations étaient en cours avec un autre groupe de financiers étrangers. En septembre 1925, la Banque albanaise était constituée à Rome au capital de 12 millions et demi de francs-or pour une période de 50 ans. Le capital de la Banque est divisé en 495.000 actions d'origine d'une valeur nominale de 25 francs et de 100.000 parts de fondateurs d'un nominal de 1^r 25.

L'encaisse métallique doit représenter un tiers des billets en circulation. Les deux tiers, au maximum, de cette encaisse peuvent être composés par des devises à valeur stable, le reste doit être sous la forme d'or effectif.

Le taux d'escompte et celui des avances ainsi que les diverses commissions perçues par la Banque, doivent être majorés dès que la couverture métallique des billets se trouve être inférieure au tiers de la circulation. Si cette réserve tombe à 31,5 % de la circulation, les intérêts doivent être relevés de 1 % et chaque fois que l'encaisse liquide est réduite de 1,5 % au-dessous de 31,5 %, les escomptes et les intérêts doivent être relevés de 0,50 %.

La Banque peut accorder jusqu'à concurrence de 2 millions de francs-or, des crédits à court terme à l'État albanais; ces crédits pourront être doublés dès que les réserves dépasseront 2 millions de francs. Les relations internationales de la Banque d'Albanie ont pour centre l'Italie, toutefois la Banque possède des correspondants sur les marchés financiers les plus importants.

La Banque d'Albanie a commencé de fonctionner en mars 1926, mais pendant un an elle n'a pas été tenue de publier des bilans, d'après les plus récentes informations la circulation est gagée dans une très forte proportion par de l'or et des devises-or; et le montant des effets escomptés n'entre que pour un faible montant comme garantie de la circulation. Le taux officiel de l'escompte est de 12 %.

Depuis le 11 août 1926, les services publics acceptent les paiements en billets de banque et en monnaie albanaise; tous paiements en monnaies étrangères étant interdits.

Il est stipulé dans les statuts que les billets sont remboursables en or ou en devises-or. La population albanaise n'ayant utilisé, jusqu'à ce jour, que des instruments de circulation métalliques, il fut difficile de lui faire accepter l'usage de billets de banque.

Réforme monétaire au Brésil. — Depuis de nombreuses années, la situation financière et monétaire du Brésil étaient très défavorables. L'unité monétaire, le milreis dont la valeur théorique était de 27 pence, et qui avait été stabilisé avant la guerre à 16 pence, était tombé depuis la guerre, par étapes successives, jusqu'à 5 23/32, pour remonter ensuite à 7 1/4 en 1925 puis 7 3/8 en mai 1926.

Avant la révolution de 1899, les billets d'État circulaient simultanément avec ceux de trois banques d'émission. Le nouveau Gouvernement couvrit ses dépenses par l'émission de billets d'État, ce qui eut une influence néfaste sur le change brésilien. Un emprunt de consolidation contracté auprès de la maison Rothschild, en même temps que la réalisation d'économies, n'apportèrent que des améliorations temporaires. En 1899, fut créé un fonds spécial qui servit à retirer les billets d'État de la circulation. La Caisse de conversion créée par la loi du 5 décembre 1906, fut chargée de stabiliser le change sur Londres aux environs de 15 d. Le 15 décembre 1910, le cours légal de conversion fut porté de 15 à 16 d.

Des conditions économiques favorables amenèrent une stabilisation momentanée du milreis, mais en 1912, les producteurs de café et de caoutchouc traversèrent une crise grave, la balance commerciale devint déficitaire. La guerre européenne ne fit qu'accroître les difficultés. Le stock d'or de la Caisse de conversion diminua rapidement et, en 1915, tous les paiements extérieurs, ainsi que le remboursement des billets furent suspendus. En 1919, la masse des billets d'État inconvertibles en circulation atteignait 1.729.000 contos, soit trois fois le chiffre de 1913.

Le rôle de la Caisse de conversion était virtuellement terminé. En 1920, elle était supprimée et le solde de son stock d'or fut transféré à la Banque du Brésil. Ce stock d'or ainsi que les recettes douanières constituèrent la première couverture des billets d'État en circulation. Les lois du 13 novembre et du 31 décembre 1920 autorisèrent le Trésor à émettre des billets pour le compte de la Banque du Brésil afin de permettre à cette dernière d'effectuer les opérations d'escompte. Ces différentes dispositions furent le prélude de la création d'une Banque d'émission.

Un décret du 8 janvier 1923 accorda à la Banco de Brésil, ancienne banque commerciale, le droit d'émission exclusif des billets pendant une période de dix ans. En contre-partie de son privilège la Banque fut autorisée à consentir à l'État un crédit pouvant atteindre le tiers des recettes annuelles de l'État, toutefois ce crédit devait être remboursé dans la même année.

La Banque du Brésil fut constituée au capital de 100.000 contos, détenu en majeure partie par l'État. La Banque fut tenue de maintenir une encaisse égale au tiers de sa circulation fiduciaire, le montant de l'encaisse étant calculé au cours de 20 milreis par livre sterling. Les billets de la Banque du Brésil étaient reconnus comme monnaie légale et remboursables en or, à raison de 20 milreis par livre sterling. Mais, pour que cette convertibilité entrât en vigueur, il fallait que le milreis se maintint au cours de 12 d. par milreis, pendant au moins trois ans, que l'encaisse atteignit 60 % des billets en circulation, et que le Gouvernement estimât la situation favorable. Aucune de ces conditions n'a encore pu être réalisée.

L'an dernier, une commission d'experts financiers britanniques enquêta au Brésil et rédigea une série de recommandations qui servirent de bases au dernier projet de stabilisation. Le Dr Julio Prestes fut le principal instigateur de la loi du 18 décembre 1926, dont les dispositions principales sont les suivantes :

Le nouvel étalon monétaire du Brésil est le cruzeiro qui pèsera 800 milligrammes et est au titre de 900/1.000. Tout le papier-monnaie en circulation, soit 2.569.364 contos, doit être converti sur la base de 200 milligrammes par milreis. Le cruzeiro vaudra donc 4 milreis papier ou 24 pence.

Un décret ministériel doit fixer six mois d'avance la date précise et la forme de conversion. Pendant la période précédant la stabilisation légale, l'or sera reçu et conservé en dépôt à une « Caisse de stabilisation » constituée, dans le but de convertir les billets émis contre de l'or et réciproquement, sous la responsabilité des membres de la Caisse et avec garantie du Trésor national. Les billets échangés ont cours légal. Cette Caisse de stabilisation sera annexée à la Banque du Brésil dès que la réforme monétaire sera effectuée.

Cours des métaux précieux. — Pendant le deuxième semestre de 1926, les cours de l'or sur le marché de Londres n'ont subi que de très faibles variations; les prix maxima de l'once fin ont été de 84 sh. 11 1/2 et les prix minima de 84 sh. 9 3/4. Les cours de l'argent ont subi un fléchissement important.

Argent.

	Once standard	
	Maxima	Minima
Juillet	30 5/16	29 1/2
Août	29 1/4	28 3/16
Septembre.	28 11/16	26 1/8
Octobre.	26 3/4	24 1/8
Novembre.	26	24 9/16
Décembre.	25 1/16	24 3/8

En août 1926, la Commission de la monnaie de l'Inde ayant publié son rapport qui préconisait l'adoption de l'étalon-or et suggérait que l'argent cessât d'être utilisé comme garantie des billets en circulation, une baisse sensible des cours de ce métal se fit sentir. Du fait de cette baisse, les disponibilités en Chine augmentèrent, à un tel point qu'un chargement de 6 millions d'onces d'argent fut envoyé à Londres; cet événement ne s'était pas produit depuis de nombreuses années. Les spéculateurs à la baisse profitèrent des événements pour peser sur les cours et accroître la dépression du marché. Les ventes faites par la Banque de France de pièces démonétisées coïncidèrent avec cette période difficile et les cours les plus bas furent atteints en octobre.

SITUATIONS DES MARCHÉS MONÉTAIRES EUROPÉENS

SITUATION DES BANQUES D'ÉMISSION

	BILLETTS en circulation	DÉBITS publics et privés	FORTE- FEUILLE et avances	RESSOURCES DISPONIBLES pour les règlements extérieurs			TAUX de l'escompte	VALEUR AU COURS du change de la monnaie nationale (1) (le pair = 100)			
				encaisse métallique	BILLETTS en circulation	DÉBITS publics et privés			FORTE- FEUILLE et avances	RESSOURCES DISPONIBLES pour les règlements extérieurs	
										encaisse métallique	BILLETTS en circulation
En millions de francs (2)											
FRANCE (Banque de France)	5.888 5.868 5.890 + 22	3.981 4.885 5.908 + 2.653	5.334 4.420 4.437 - 1.601	5.640 5.649 5.649 + 1	80 82 83 - 480	13 11 11 + 1	7 1/2 7 1/2 6 1/2 + 1/2	16,22 18,71 20,47 + 1,09			
ALLEMAGNE (Reichsbank)	2.268 2.265 2.297 + 809	666 810 810 - 61	1.822 2.010 2.391 - 15	225 660 213 + 746	516 523 649 +	6 6 6 -	99,38 99,19 99,85 - 0,12				
ANGLETERRE (Banque d'Angleterre et Currency Notes)	3.978 3.982 3.995 - 146	3.065 3.116 3.574 - 632	1.752 1.859 2.416 - 166	3.820 3.824 3.778 - 164	2.820 2.824 2.824 + 20	5 5 5 -	99,61 99,66 99,74 + 0,06				
BELGIQUE (Banque nationale) (3)	2.796 3.101 3.101	1.177 1.286 1.007	2.541 2.737 2.645	2.796 3.101 3.101	2.406 2.891 2.255	7 7 7	100 100 100,07				
ESPAGNE (Banque d'Espagne)	3.284 3.232 3.232 + 49	1.494 1.400 1.554 - 47	2.278 2.370 2.324 - 148	2.557 2.557 2.557 + 20	31 31 35 + 6	5 5 5 -	78,62 78,46 79,34 + 6,11				
ITALIE (Banque d'Italie) (4)	1.283 1.282 1.283	2.895 3.083 2.539	8.163 7.665 8.099	1.140 1.141 1.141	980 1.003 1.005	7 7 7	22,08 21,92 23,32 + 2,89				
PAYS-BAS (Banque néerlandaise)	986 985 987 - 54	71 38 63 - 24	813 803 785 - 161	870 877 868 - 62	370 383 393 - 226	3 1/2 3 1/2 3 1/2 -	99,39 99,41 99,51 - 0,48				
ROUMANIE (Banque nationale)	590 590 589 + 78	686 1.211 1.484 + 870	9.644 9.635 9.788 + 918	571 572 572 + 5	21 17 35 + 9	6 6 6 -	2,90 2,63 2,69 + 0,21				
SUISSE (Banque nationale)	516 519 545 - 11	84 87 136 - 11	370 376 434 + 18	442 418 473 + 5	21 17 35 + 9	3 1/2 3 1/2 3 1/2 -	99,92 100 100,18 - 0,05				
TCHÉCOSLOVAQUIE (Banque nationale) (5)	1.078 1.086 1.089	1.065 1.309 928	222 232 274	1.078 1.086 1.089	1.078 1.086 1.089	6 1/2 6 1/2 6 1/2	14,61 14,61 14,61				

(1) Calculé d'après le cours du change sur New-York coté directement ou évalué d'après la parité sur une place intermédiaire.

(2) Les conversions sont effectuées sur la base du pair monétaire.

(3) Depuis le 28 octobre 1926 la Banque nationale de Belgique fonctionne d'après de nouveaux statuts. L'encaisse-or est réévaluée sur la base de 175 fr. pour la £.

(4) La Banque d'Italie effectue les opérations d'émission des Banques de Naples, de Sicile depuis le 1^{er} juillet 1926.

(5) La Banque nationale Tchécoslovaque a commencé à fonctionner le 1^{er} avril 1926 en remplacement de l'Office bancaire.

Situation monétaire de quelques pays extra-européens.

		FIN	FIN	FIN	VARIATIONS	
		octobre	nov.	déc.	de	
		1926	1926	1926	fin déc	
					1926	
					à	
					fin déc.	
					1926	
ÉTATS-UNIS.	Trésor.	Encaisse : or (millions de francs)	19.497	19.189	19.017	— 198
		— argent	2.514	2.509	2.500	+ 24
		Circulation (greenbacks et certificats métalliques)	12.976	12.908	12.950	+ 87
	Banque de réserve fédérale.	Encaisse disponible	1.199	729	1.180	— 529
		Encaisse (y compris les certificats métalliques, non compris l'or chez les agents de réserve fédérale)	—	—	—	—
		Circulation	—	—	—	—
	Taux courant de l'escompte à New-York (%)	4	4	4	+ 1/2	
ARGENTINE.	Valeur au change de la piastre-or (pair = 100)	95 88	95.88	97.38	— 3.29	
BRESIL.	Valeur au change du milreis	42 38	37.61	36.53	— 8.78	
CHILI.	Valeur au change du peso (1)	99 66	99,66	99,66	»	
EGYPTE.	Valeur au change de la livre égyptienne	99,57	99,57	99,77	»	
INDE.	Or (<i>currency reserve</i> et <i>gold standard reserve</i>) (millions de francs)	379	379	379	»	
	Argent (<i>currency reserve</i> et <i>gold standard reserve</i>)	1.788	1.794	1.760	+ 343	
JAPON.	Valeur au change de la roupie (pair = 100)	111 08	110 87	112.16	— 0 80	
	Encaisse-or de la Banque du Japon (millions de francs)	2 919	2 916	2 888	+ 11	
	Valeur au change du yen (pair = 100)	98 18	98 52	98.16	+ 11 55	

NOTA. — Les conversions en francs sont effectuées sur la base du pair monétaire. — La valeur au change des unités monétaires est calculée d'après le cours du change sur New-York, coté directement ou évalué d'après la parité sur le marché de Londres.
 (1) Depuis le 11 janvier 1926, le pair du peso chilien est de 12, 16 cent.

Paul RICARD.